

Modifications du PASH

Dernière mise à jour : 06-02-2018

Voici l'Arrêté du Gouvernement Wallon approuvant l'avant-projet de modification du PASH (plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique de la Meuse Amont et de l'Oise), suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 1/09/17 au 15/10/17, qui n'avait recueilli aucune remarque citoyenne,

et à l'avis favorable du collègue . Nous informons les citoyens que les modifications principales sont: 1. La rue du Jauviat, rue des Agauches et rue de la Fontaine passeront en zone d'assainissement collectif 2. Suite à l'étude de zone liée à la présence de - la zone de prévention de captage VIVAQUA12 - Galerie de Spontin: Plusieurs habitations situées hors zone urbanisable passeront en régime d'assainissement collectif. - la zone de prévention de captage VIVAQUA21 - Captage de Durnal: trois habitations passeront en régime d'assainissement collectif.

Florine de Prémoré
Eco-conseillère, Service Environnement AC Yvoir
tél: 082/ 61 03 73